

PROGRAMME EUROPÉEN ET INTERNATIONAL

Hall 6 Salle 4

L'activité de lobbying par l'avocat

avec la Commission Affaires Européennes et Internationales du



Conseil National des Barreaux

et en partenariat avec



Avec Jean-Luc MEDINA, Bâtonnier du Barreau de Grenoble, France, Régis CUSINBERCHE, Président de l'Association des Avocats Lobbyistes (AAL), Barreau de Paris, France, Jean-Jacques FORRER, ancien Bâtonnier du Barreau de Strasbourg, Président de la Délégation des Barreaux de France (DBF), Robert DE BAERDEMAEKER, Président de l'Ordre des Barreaux Francophones et Germanophones de Belgique et Kami HAERI, avocat au Barreau de Paris, membre de l'Association des Avocats Lobbyistes (AAL), France



Jean-Luc MEDINA



Régis CUSINBERCHE



Jean-Jacques FORRER



Robert de BAERDEMAEKER



Kami HAERI

L'activité de lobbying par l'avocat s'est beaucoup développée ces dernières années, à Bruxelles, en France et à travers toute l'Union européenne. Le Président de la Délégation des Barreaux de France à Bruxelles et les membres de l'Association des avocats lobbyistes récemment créée, présenteront les contours de cette activité en pleine expansion. Un point sera également fait sur la réglementation de cette activité tant au niveau national qu'europpéen (création d'un nouveau registre interinstitutionnel des représentants d'intérêts au niveau européen, récente modification introduite par les Barreaux belges et le Barreau de Paris, etc.).

ATELIERS DE FORMATION

Hall 10 Salle 10

Les avocats et le contrat de fiducie

en partenariat avec



une marque Wolters Kluwer

Avec Thierry REVET, professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris 1), Reinhard DAMMANN, avocat au Barreau de Paris et Pierre BERGER, ancien Bâtonnier du Barreau des Hauts-de-Seine, Président de la Commission Règles et Usages du Conseil national des barreaux



Thierry REVET



Reinhard DAMMANN



Pierre BERGER

L'introduction de la fiducie dans le droit français remonte à la loi du 19 février 2007 et la qualité de fiduciaire ouverte aux avocats a été introduite par la loi du 4 août 2008. Relativement peu appliquée à présent, elle offre toutefois d'indéniables avantages. Les meilleurs spécialistes sont réunis pour répondre à vos interrogations.

Hall 5 Salle 1

La rentabilité du cabinet d'avocats

en partenariat avec **DAJLOZ**

Avec Dominic JENSEN, Consultant en stratégie et organisation des cabinets d'avocats, ancien avocat au Barreau de Paris et enseignant à l'EFB



Dominic JENSEN

Cet atelier a pour objet d'aider les cabinets à améliorer leur rentabilité en agissant sur des leviers tels que l'organisation du travail, la délégation aux collaborateurs, la facturation ou encore le partage de l'information au sein du cabinet. Des explications pratiques et des exemples concrets faciliteront la mise en oeuvre des solutions proposées. L'atelier s'adresse à tous les cabinets d'avocats quelle que soit leur taille ou leur activité.